

Procès-verbal n°02-2025 du Conseil d'établissement scolaire

Jeudi 13 mars 2025 à 18h00, au Stand de Vauvrise de Bex

La séance débute à 18h00.

Liste des présences

Présences :

Mme	Carmen DUBOIS	Municipalité de Bex, Présidente
Mme	Claire BERTOLINI	Direction des écoles de Bex
Mme	Biljana PETROVIC	Représentante des enseignants, secteur primaire
M.	Baptiste GUERIN	Représentant du Conseil communal de Bex
M.	Cédric PARVEX	Représentant des parents d'élèves de Bex, secteur primaire
Mme	Jannick BADOUX	Représentante des parents d'élèves de Bex, secteur secondaire.
M.	Sébastien MAZZUCCO	Représentant de l'Harmonie du Chablais
M.	Vincenzo ANTONELLI	Représentant du FC Bex
Mme	Virginie FANKHAUSER	Secrétaire du Conseil d'établissement

Excusés :

Mme	Hélène AUCLAIR	Représentante des enseignants, secteur secondaire
Mme	Lydia GENET	Représentante de la FSG
M.	Pierre-André BURNIER	Municipalité de Gyon, Vice-Président

Ordre du jour :

0. Accueil et bienvenue
1. Approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 09 janvier 2025
3. Informations de la Présidente :
 - Transports scolaires
4. Informations de la Directrice :
 - Fête des écoles
5. Divers et propositions individuelles

0. Accueil et bienvenue

La séance se déroule au Stand de Vauvrise. Mme la Présidente souhaite la bienvenue à tous les membres présents ce soir. Elle mentionne que Mmes Auclair et Genet ainsi que M. Burnier sont excusés pour cette séance. Quant à Mme Bertolini, elle arrivera avec un peu de retard.

1. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité des membres présents.

2. Approbation du PV de la séance du 09 janvier 2025

M. Parvex demande le déplacement d'un paragraphe en page 4 afin d'avoir une meilleure compréhension du texte.

Le procès-verbal de la séance du 09 janvier 2025 est approuvé à l'unanimité des membres présents après modification demandée par M. Parvex.

3. Informations de la Présidente

Transports scolaires

Le 27 février 2025, un nouvel incident est venu perturber le bon fonctionnement de la ligne 119 « Châtel-Chiètres ». Des élèves, attendant le bus à l'arrêt de la Servanne, ont été laissés seuls pendant un certain laps de temps, en raison d'une erreur du chauffeur, qui ne s'est pas présenté au bon endroit. La police, qui se trouvait sur place, a veillé à la sécurité des enfants jusqu'à l'arrivée de certains parents et finalement du bus.

Cet incident, loin d'être isolé, a suscité une vive inquiétude au sein des parents et de la commune. En conséquence, un courrier a été envoyé cette semaine à la Direction des TPC pour faire part du mécontentement de la Municipalité et des familles concernées.

Afin d'anticiper l'organisation des horaires de transport pour la rentrée scolaire 2025-2026 et de prévenir les désagréments, une séance de travail se tiendra la semaine prochaine. Y participeront Mme Bertolini, Mme Dubois, M. Dupertuis, Mme Fankhauser, ainsi que des représentants des TPC.

M. Guérin exprime son incompréhension face aux dysfonctionnements persistants des TPC, compte tenu de la contribution financière significative que la commune verse pour MobiChablais.

Mme Badoux indique avoir elle aussi été confrontée à des problèmes lors de trajets privés avec les TPC, constatant que certains chauffeurs éprouvaient des difficultés avec leurs itinéraires.

Mme Dubois annonce qu'une modification sera apportée à la ligne 152 "Fenalet-Bex-Les Plans-sur-Bex" à partir du lundi 17 mars 2025. Les arrêts "Bex, route d'Aigle" et "Bex, En Bellin" ne seront plus desservis, afin de réduire les surcharges récurrentes.

4. Informations de la Directrice

Fête des écoles

Comme annoncé précédemment, la fête des écoles aura lieu le :

Jeudi 26 juin 2025 sur le site de la Servanne.

Cette date avait été annoncée aux parents début octobre déjà.

La fête devrait se dérouler selon le même modèle que l'année précédente, avec une exposition, des spectacles et des jeux pour les élèves. Les détails sont en cours de finalisation.

Cette année, les festivités débuteront vers 14h00 et s'ensuivront les promotions des 11èmes années aux alentours de 16h00. Les détails sont en cours de finalisation.

Une réflexion est en cours pour voir comment il serait possible d'intégrer davantage les parents à la fête. Les représentants des parents au Conseil d'établissement et un groupe d'enseignants examineront ensemble les différentes possibilités envisageables.

Mme Bertolini souligne que l'établissement bénéficie cette année d'un soutien financier communal, permettant ainsi d'envisager une organisation plus ambitieuse que l'année précédente.

Semaine 38 (hors cadre)

La semaine hors cadre aura lieu **du 23 au 27 juin 2025**. Durant cette semaine, les élèves de 7 à 11^{ème} auront la possibilité de prendre part à différentes activités organisées par les enseignants et financées par la commune.

Le match professeurs/élèves se déroulera quant à lui, le mardi 24 juin 2025.

5. Divers et propositions individuelles

Conférences sur l'éducation numérique

Ces rencontres offrent des espaces d'échange où une éducatrice sociale diplômée propose des outils pratiques pour accompagner les familles dans la gestion quotidienne des écrans.

Ce phénomène de société constitue un enjeu majeur de santé publique et doit donc être placé au cœur de nos préoccupations.

Ces conférences, d'une durée de 1 à 2 heures, se déroulent en dehors des heures scolaires et sont ouvertes à tous.

Aucune participation financière ne pourra être demandée aux participants. Par conséquent, il faudrait voir si la commune accepterait de financer tout ou partie du montant de l'intervention ?

Mme Dubois se renseignera initialement auprès de ses connaissances de la Commune d'Aigle concernant l'organisation d'un tel événement, avant d'en discuter avec ses collègues municipaux.

Selon Mme Bertolini, la possibilité d'organiser une conférence au niveau régional, afin de partager les frais, pourrait également être une option à considérer.

Si la commune adhère à ce projet, la conférence devra se faire indépendamment de l'Assemblée générale des parents, compte tenu de son thème spécifique et de la décision prise lors d'une séance précédente de réserver les assemblées de parents aux sujets librement choisis par ces derniers.

Si une conférence est organisée, Mme Bertolini assure que l'établissement scolaire s'engagera à la promouvoir auprès des parents.

Bal des promotions

Traditionnellement, le bal des promotions était organisé par des représentants du « Minot ». Cette année, des élèves souhaitant reprendre l'organisation de ce bal, se sont adressés à Mme Bertolini, qui les a orientés vers l'AJA (Association de la Jeunesse Aiglonne), désormais équivalente au « Minot » de Bex pour donner suite à une fusion récente, selon Mme Dubois.

En raison des délais serrés et des incertitudes concernant la date, la réservation de salle et la responsabilité de l'événement, la tenue du bal des promotions demeure incertaine.

Mme Badoux va prendre prochainement contact avec M. Zoller, Président du « Minot ».

Brochure « Par ici les loisirs ! »

A ce jour, 11 sociétés/associations se sont inscrites pour participer à l'édition 2025-2026 :

- Aïkido Club
- CAS Argentine
- Cirque Snick
- Ecole l'Alternative

- FC Bex
- FSG
- Harmonie du Chablais
- Passeport Vacances
- SELUDO
- Taï-jitsu
- Union Instrumentale

Comme convenu, Mme Fankhauser a répondu par la négative à M. Antonin (MRJ Guitar) quant à sa demande de participation.

Mme Fankhauser fera un mail de rappel aux associations/sociétés qui n'auraient pas encore annoncé leur participation.

Les membres décident que :

- Tous les dessins des élèves ayant participé au concours seront publiés en petit format sur la page précédemment réservée aux notes personnelles.
- Les flyers avec date limite d'inscription seront prioritaires dans la brochure. Les autres associations et sociétés seront ensuite intégrées, en veillant à alterner l'ordre de présentation des participants par rapport à l'année précédente.

Délais d'impression

Le délai d'impression, à partir du bon à tirer, est d'environ 10 jours ouvrables.

La livraison pourra être faite pour début juillet et les brochures seront transmises au secrétariat des écoles, à ce moment.

La distribution se fera aux élèves, à la rentrée scolaire d'août.

Concours de dessin

Comme annoncé lors de la séance précédente, le concours de dessin est déjà lancé pour la prochaine édition de la brochure.

Le choix des deux gagnants sera effectué par l'ensemble des membres du Conseil d'établissement lors de leur prochaine assemblée, prévue en mai.

Informatique

Pour faire suite à une discussion avec sa fille, Mme Badoux rapporte que des ordinateurs ne fonctionneraient pas dans les salles de classe utilisées par cette dernière. Elle s'interroge sur la nécessité de fournir un ordinateur personnel ?

Mme Bertolini n'est pas au courant de ce dysfonctionnement et va se renseigner auprès du responsable informatique.

Limitation routière

M. Parvex demande quelle est la compétence communale en matière de régularisation des limitations de vitesse sur le territoire communal ?

Considérant le faible trafic à Fenalet comparé au centre du village de Bex, M. Mazzucco s'interroge sur les raisons qui empêchent l'instauration de zones 30 dans ce dernier ?

Les communes ont une compétence décisionnelle pour fixer les limitations de vitesse sur leurs propres routes. Cependant, ces décisions doivent souvent être approuvées par les autorités cantonales compétentes. Cela implique généralement une évaluation de la sécurité routière et de l'impact sur la circulation locale (radars, mesures de vitesse sur une certaine durée, etc..).

Terrains de sports de la Servanne

M. Antonelli demande si les terrains de sport de la Servanne sont utilisés durant les heures scolaires ?

Mme Bertolini confirme leur utilisation à chaque récréation et pour des activités sportives extérieures.

M. Antonelli questionne la surveillance des lieux en dehors des heures de classe. Il demande si des caméras de vidéosurveillance sont présentes ?

Il n'y a pas de caméras qui donnent sur les terrains de sports. Seul le bâtiment scolaire de la Servanne est sous surveillance.

Sécurité

M. Antonelli souligne la possibilité de faire appel à la police en cas de problèmes avec des groupes de jeunes aux abords des établissements scolaires. Il indique avoir contacté la police concernant un groupe de jeunes connu de l'établissement, qui cause passablement de problèmes au terrain du FC Bex, et précise que ces jeunes pourraient être définitivement exclus du terrain.

Mme Bertolini souligne l'importance de mesures socio-éducatives. Un travailleur social est présent à Bex, principalement pour les 12-25 ans, et intervient ponctuellement à la demande de l'école ou de la commune.

AGENDA

La prochaine séance du Conseil d'établissement scolaire est fixée au :

⇒ Vendredi 23 mai 2025, à la salle historique de l'Hôtel de Ville, à 18h00

La dernière séance de l'année scolaire sera l'occasion pour les membres du Conseil d'établissement de voter pour les lauréats du concours de dessin, qui seront honorés lors de la cérémonie des promotions.

À l'issue de la séance, les membres présents pourront partager un repas financé par la commune. Mme Badoux clôturera ainsi son mandat au sein du Conseil d'établissement de manière conviviale.

Il n'y a plus de questions ni remarques, la Présidente clôture la séance à 19h40.

Bex, le 13 mars 2025 / vcf